



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan vélo

Question au Gouvernement n° 1163

Texte de la question

PLAN VÉLO

M. le président. La parole est à M. Guillaume Gouffier-Cha, pour le groupe La République en marche.

M. Guillaume Gouffier-Cha. Mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Premier ministre et j'y associe mes collègues Bérangère Abba et Matthieu Orphelin.

Monsieur le Premier ministre, la transition écologique et énergétique est l'une de nos grandes priorités. Cela implique que nous changions nos modes de vie : nous allons devoir consommer autrement, construire, produire, nous déplacer autrement.

Il n'est pas forcément évident de voir quelles actions quotidiennes pourraient contribuer à cette transition. Concrètement, que pouvons-nous faire, à notre niveau ? La réalité, c'est qu'une chose aussi simple que se déplacer à vélo y contribue. Ce mode de déplacement ne présente que des avantages : il est simple d'utilisation, peu onéreux, rapide, pratique, en phase avec notre époque, il s'adresse à tous et toutes sans distinction sociale ou géographique et il est bon pour la santé – le développement du vélo pourrait nous permettre de réaliser jusqu'à 5 milliards d'euros d'économies en matière de santé !

Pourtant, aucune aide financière ne favorise le vélo par rapport à la voiture, alors qu'il en existe pour les transports en commun. Pourtant, le nombre de vols de vélos est particulièrement élevé. Pourtant, trop peu de vélos sont stationnés devant les lycées de ma circonscription.

Des freins au développement du vélo subsistent, à commencer par les itinéraires cyclables, qui ne sont pas toujours continus d'une commune à l'autre, sans parler du franchissement des grandes infrastructures ni de l'insuffisante sécurisation des parcours et des parkings.

Aujourd'hui, moins de 3 % des déplacements se font à vélo, quand la moyenne européenne est de plus du double et que 58 % des déplacements de moins de un kilomètre se font en voiture.

M. Jean-Yves Bony. Où habitez-vous ?

M. Guillaume Gouffier-Cha. Autant dire que la marge de progression est énorme.

Monsieur le Premier ministre, après des années d'attente, vendredi dernier, accompagné du ministre d'État François de Rugy et de la ministre Élisabeth Borne, vous avez présenté un plan vélo visant à tripler les déplacements à vélo en six ans.

M. Fabien Di Filippo. Pour l'instant, c'est dans la semoule que vous pédalez !

M. Guillaume Gouffier-Cha. Aussi les 25 mesures de ce plan nous permettront-elles de changer de braquet et de lever les freins existants pour faciliter, développer et sécuriser la pratique du vélo comme moyen de déplacement du quotidien. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

M. François de Rugy, *ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.* Monsieur le député, je vous remercie pour votre question. Je tiens également à saluer votre engagement sur ce sujet, avec d'autres députés – vous étiez d'ailleurs présent, avec Bérangère Abba et Matthieu Orphelin, à la présentation du Plan vélo par le Premier ministre vendredi dernier à Angers.

Vous avez raison de souligner les opportunités que présente ce mode de déplacement du quotidien : on pense beaucoup aux centres-villes, mais il est également approprié pour les quartiers périphériques, les communes périurbaines, comme on dit souvent, et les villes moyennes, puisqu'il concerne surtout les petites ou moyennes distances.

Ce Plan vélo permet de répondre à un certain nombre de problèmes qui, aujourd'hui, freinent l'usage de ce mode de déplacement.

Ce sont 350 millions d'euros que l'État débloquera sur sept ans pour aider les collectivités locales, où qu'elles soient, partout en France, à traiter les points noirs qui rendent dangereuse la circulation des vélos.

C'est l'adaptation du code de la route, lequel a été pensé à une époque où la voiture dominait : doubles-sens cyclables où la circulation est à sens unique, aménagements comme les protections aux feux, d'ailleurs inscrits dans le code.

C'est aussi la formation pour les jeunes, afin que tous les enfants qui arrivent en sixième sachent rouler en vélo, comme ils doivent savoir nager : c'est une question de bon sens.

C'est, enfin, le forfait mobilité dont vous avez parlé : dans toutes les entreprises de France, quelle que soit leur taille, les employeurs pourront faire bénéficier les salariés d'une franchise fiscale et sociale pouvant aller jusqu'à 400 euros, tout comme ces derniers peuvent demander à bénéficier du remboursement des transports en commun. L'État le fera quant à lui de façon exemplaire pour les fonctionnaires. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Gouffier Valente](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1163

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 septembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 septembre 2018](#)